



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 75196

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les attentes des professeurs des écoles relatives au bénéfice de la gratuité des musées et monuments publics. La gratuité des musées et monuments nationaux est offerte aux enseignants en arts plastiques, mais les professeurs des écoles, qui ont pourtant l'obligation d'enseigner l'histoire de l'art, n'y ont pas droit. Par souci d'équité, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage de généraliser la gratuité des musées et monuments nationaux à l'ensemble des enseignants du primaire qui dispensent des cours d'histoire et d'arts plastiques.

Texte de la réponse

Depuis le 4 avril 2009, les enseignants du primaire et du secondaire bénéficient de la gratuité d'accès des collections permanentes des musées et monuments nationaux et ce à titre professionnel et individuel. À cet effet, le Pass éducation a été créé : il s'agit d'une carte qui permet d'entrer gratuitement dans cinquante-sept musées nationaux et quatre-vingt-sept monuments nationaux en France (leur liste est disponible dans chaque académie). Cette carte est destinée aux professeurs des écoles, des collèges et des lycées en activité dans les établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Elle est distribuée par les directeurs d'école et les chefs d'établissement et est valable pour deux années scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Morenvillier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75196

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3527

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7569